

SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU BASSIN DE L'EHN-ANDLAU-SCHEER

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU MERCREDI 21 MARS 2018

Le 21 mars 2018 à 18 H 30, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de GERTWILLER, après convocation légale du 16 mars 2018, sous la Présidence de M. Fabien BONNET, Président

Nombre de Délégués en fonction : 20	Délégués présents : Bruno BARTHELMÉ – Jacques BAUR - Jacky EBER - Christophe FRIEDRICH Suzanne KAYSER-GRAFF - Vincent KOBLOTH – Antoine RUDLOFF Thierry SCHAAL - Patrick THIRION – Christian SCHULER - André WEBER
Nombre de Délégués présents : 12	Délégués excusés ayant donné procuration : Bernard FISCHER a donné procuration à Fabien BONNET François RIEHL a donné procuration à Antoine RUDLOFF
Nombre de procuration : 2	Délégués excusés : Alphonse KOENIG - René SCHAAL – Sabine SCHMITT
Nombre de Délégués - excusés : 5 - absents : 3	Délégués absents : Gilbert ECK - François KOCH - Gilbert LEININGER Secrétaire de séance : André WEBER

Le Président ouvre la séance à 18 H 30 et rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017
2. Modification de la composition du Comité Syndical
3. Compte de gestion de l'exercice 2017
4. Compte administratif de l'exercice 2017
5. Affectation du résultat de l'exercice 2017
6. Débat d'orientations budgétaires 2018 consolidé
7. Budget primitif – Exercice 2018μ

L'assemblée délibérante a procédé ensuite à la nomination du secrétaire de séance.

N° 2018CS0101 Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2018 est adopté à l'unanimité sans observation.

LES DÉLIBÉRATIONS

N° 2018CS0102 **Modification de la composition du Comité Syndical**

Domaine d'intervention : 5.2.3 Institutions et vie politique/fonctionnement des assemblées/autres

Note de présentation

Le Président informe l'assemblée de la décision de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein d'adhérer au SMEAS pour l'ensemble de ses Communes présentes dans le bassin hydrographique de l'Ehn-Andlau-Scheer et, qu'à ce titre, elle a désigné les délégués complémentaires appelés à siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer.

Le Président remercie chaleureusement Monsieur Bruno BARTHELMÉ pour son engagement et sa contribution en tant que délégué et Vice-Président au SMEAS.

L'assemblée est appelée à valider sa nouvelle composition.

Avant de procéder au vote, le Président ouvre le débat.

Aucune question n'ayant été formulée, le Président clôt le débat et soumet la proposition au vote.

LE COMITÉ SYNDICAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU sa délibération du 21 mai 2014 relative à l'installation du Comité Syndical,

VU ses délibérations des 10 décembre 2014 et 22 mars 2017 modifiant la composition du Comité Syndical,

VU la délibération du 21 février 2018 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein portant désignation de délégués appelés à siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer,

DÉCIDE

DE PRENDRE ACTE de la modification de la composition du Comité Syndical, qui s'établit comme suit :

<u>COLLECTIVITÉ</u>	<u>DATE DE LA DÉCISION</u>	<u>PRÉNOM ET NOM</u>
CC du CANTON d'ERSTEIN	21/02/2018	1. Antoine RUDLOFF - Hipsheim 2. François RIEHL - Bolsenheim 3. Jacky EBER - Hindisheim 4. Patrick THIRION - Kogenheim 5. Claude WISSENMEYER - Westhouse
CC du PAYS de BARR	07/10/2014	6. Fabien BONNET - Andlau 7. Vincent KOBLOTH - Reichsfeld 8. Gilbert LEININGER - Barr 9. SUZANNNE KAYSER-GRAFF - Gertwiller 10. Sabine SCHMITT - Epfig 11. François KOCH - Nothalten
SIVOM du BASSIN de l'EHN	06/03/2017	12. Alphonse KOENIG - Innenheim 13. André WEBER - Meistratzheim 14. Christian SCHULER - Boersch 15. Christophe FRIEDRICH - Griesheim 16. Bernard FISCHER - Obernai
EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG	05/05/2014	17. Thierry SCHAAL - Fegersheim 18. Jacques BAUR - Blaesheim 19. René SCHAAL - Lipsheim

<u>COLLECTIVITÉ</u>	<u>DATE DE LA DÉCISION</u>	<u>PRÉNOM ET NOM</u>
COMMUNES INDÉPENDANTES	30/04/2014	20. Gilbert ECK - Rosheim

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2018CS0103	Compte de Gestion de l'exercice 2017
----------------------	---------------------------------------------

Domaine d'intervention : 7.1 Finances / Décisions budgétaires

Note de Présentation

En l'absence de Madame le Percepteur Comptable du Trésor, le Président expose à l'assemblée les résultats définitifs, en dépenses et en recettes, constatés au Compte de Gestion de l'exercice 2017.

Avant de procéder au vote, le Président ouvre le débat.

Aucune question n'ayant été formulée, le Président clôt le débat et soumet la proposition au vote.

LE COMITÉ SYNDICAL

VU l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRÈS avoir entendu l'exposé du Président présentant les données du Compte de Gestion suivantes :

Résultats budgétaires de l'exercice 2017 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	63 351,34 €	401 706,40 €	465 057,74 €
DÉPENSES	77 930,38 €	434 008,48 €	511 938,86 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE Excédent Déficit	14 579,04 €	32 302,08 €	46 881,12 €

Résultats d'exécution du Budget de l'exercice 2017 :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement : Exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de 2017
BUDGET PRINCIPAL				
Investissement	67 868,80 €	0,00 €	-14 579,04 €	53 289,76 €
Fonctionnement	292 606,05 €	0,00 €	-32 302,08 €	260 303,97 €
TOTAL	360 474,85 €	0,00 €	-46 881,12 €	313 593,73 €

APRÈS en avoir débattu,

DÉCIDE

D'ARRÊTER le Compte de Gestion du Budget Général de l'exercice 2017.

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2018CS0104 Compte Administratif de l'exercice 2017

Domaine d'intervention : 7.1 Finances / Décisions budgétaires

Note de Présentation

Le Président conduit une présentation et expose à l'assemblée les résultats définitifs, en dépenses et en recettes, du Compte Administratif de l'exercice 2017, ci-joint.

Après avoir entendu les explications du Président, ce dernier quitte la séance et M. André WEBER, Vice-Président, ouvre le débat.

Aucune question n'ayant été formulée, le Vice-Président clôt le débat et soumet la proposition au vote.

LE COMITÉ SYNDICAL

VU les articles L.2121-31 et L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2017 ci-joint,

VU la délibération du 21 mars 2018 portant arrêt du Compte de Gestion du Budget Général de l'exercice 2017,

APRÈS avoir pris connaissance des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2017, dont les chiffres sont en concordance avec ceux du Compte de Gestion et qui font apparaître le résultat suivant :

		DÉPENSES en €	RECETTES en €	SOLDES en €
RÉALISATION DE L'EXERCICE 2017	Fonctionnement	434 008,48	401 706,40	-32 302,08
	Investissement	77 930,38	63 351,34	-14 579,04
	TOTAL	511 938,86	465 057,74	-46 881,12
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Fonctionnement		292 606,05	292 606,05
	Investissement		67 868,80	67 868,80
	TOTAL (réalisation + reports)	511 938,86	825 532,59	313 593,73
RESTES À RÉALISER À REPORTER N+1	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Investissement	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT CUMULÉ	Fonctionnement	434 008,48	694 312,45	260 303,97
	Investissement	77 930,38	131 220,14	53 289,76
	TOTAL CUMULÉ	511 938,86	825 532,59	313 593,73

APRÈS avoir entendu les explications et commentaires du Président,

APRÈS en avoir délibéré en l'absence du Président,

DÉCIDE

D'ARRÊTER le Compte Administratif du Budget Général de l'exercice 2017 ;

DE PROCÉDER à la publication de la liste des marchés conclus en 2017, en application de l'arrêté du 21 juillet 2011, par voie d'affichage au siège du Syndicat Mixte.

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 2

N° 2018CS0105	Affectation du résultat de l'exercice 2017
----------------------	---------------------------------------------------

Domaine d'intervention : 7.1 Finances / Décisions budgétaires

Note de Présentation

Le Président propose à l'assemblée d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2017 au budget primitif 2018.

Avant de procéder au vote, le Président ouvre le débat.

Aucune question n'ayant été formulée, le Président clôt le débat et soumet la proposition au vote.

LE COMITÉ SYNDICAL

VU les dispositions comptables applicables dans le cadre de la comptabilité M 14 lesquelles prévoient l'affectation des résultats dans le cadre d'une décision spéciale du Comité Syndical,

VU la délibération du 21 mars 2018 du Comité Syndical approuvant le compte administratif 2017 avec le résultat de clôture suivant :

Du budget principal (M 14) de	313 593,73 €
-------------------------------	--------------

ET APRÈS examen,

DÉCIDE

D'AFFECTER l'excédent d'investissement, soit au compte 001 – Excédent d'investissement reporté ;	53 289,76 €
------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement, soit au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté.	260 303,97 €
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2018CS0106	Débat d'Orientations Budgétaires 2018 consolidé
----------------------	--------------------------------------------------------

Domaine d'intervention : 7.1 Finances / Décisions budgétaires

Note de Présentation

Le Président conduit une présentation qui expose à l'assemblée des orientations budgétaires pour l'année 2018, détaillée dans le rapport ci-joint.

Cette 2^{ème} séance consacrée au débat d'orientations budgétaires consolide les orientations arrêtées lors de la séance qui s'est tenue le 13 décembre 2017. Le projet de budget est proposé en l'état actuel des compétences exercées par le syndicat. Il fera l'objet d'une décision modificative le moment venu.

Avant de procéder au vote, le Président ouvre le débat.

Aucune question n'ayant été formulée, le Président clôt le débat et soumet la proposition au vote.

LE COMITÉ SYNDICAL

VU la Loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment l'article 107 ;

VU la 1^{ère} séance de débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 13 décembre 2017 ;

VU le rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2018, ci-joint ;

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Comité Syndical sont réunis afin de débattre des orientations budgétaires,

APRÈS avoir entendu les explications du Président,

APRÈS en avoir débattu,

DÉCIDE

DE PRENDRE ACTE du débat mené en séance sur les orientations budgétaires du Syndicat Mixte pour l'exercice 2018.

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2018CS0107	Budget Primitif – Exercice 2018
----------------------	----------------------------------------

Domaine d'intervention : 7.1 Finances / Décisions budgétaires

Note de présentation

Le Président expose à l'assemblée le projet de budget primitif pour l'année 2018, élaboré en l'état actuel des compétences exercées par le Syndicat.

Avant de procéder au vote, le Président ouvre le débat.

Aucune question n'ayant été formulée, le Président clôt le débat et soumet la proposition au vote.

LE COMITÉ SYNDICAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2311-1 et suivants ;

VU la publication par l'INSEE du recensement de la population, fixant les populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2018 ;

VU les débats d'orientations budgétaires en date du 13 décembre 2017 et 14 mars 2018 ;

VU les délibérations d'arrêt du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2017 et de la décision d'affectation du résultat du budget principal ;

APRÈS avoir pris connaissance du document budget primitif 2018, établi en fonction du plan comptable de la M 14,

APRÈS avoir entendu l'exposé du Président sur la présentation du budget primitif 2018,

ET APRÈS examen et en avoir délibéré,

DÉCIDE

DE FIXER le montant de la participation totale à 225 000,00 Euros ;

D'APPROUVER le budget primitif de l'exercice 2018 qui se présente comme suit :

▪ Section de Fonctionnement :	643 603,97 €
▪ Section d'Investissement :	422 629,76 €
	<u>1 066 233,73 €</u>

DE VOTER les niveaux des crédits en Sections de Fonctionnement et d'Investissement par chapitres, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé	Restes à réaliser en €	Vote en €	Total en € (=RAR+vote)
OPÉRATIONS RÉELLES				
011	Charges à caractère général	/	174 900,00	174 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	/	196 000,00	196 000,00
65	Autres charges de gestion	/	25 000,00	25 000,00
022	Dépenses imprévues		2 603,97	2 603,97
OPÉRATIONS D'ORDRE				
023	Virement à la section d'investissement		240 000,00	240 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections		5 100,00	5 100,00
	TOTAL DES DÉPENSES		643 603,97	643 603,97

Recettes

Chapitre	Libellé	Restes à réaliser en €	Vote en €	Total en € (=RAR+vote)
OPÉRATIONS RÉELLES				
013	Atténuation de charges	/	7 000,00	7 000,00
74	Dotations et Subventions	/	375 400,00	375 400,00
75	Autre produit de gestion courante	/	500,00	500,00
002	Résultat reporté		260 303,97	260 303,97
OPÉRATIONS D'ORDRE				
042	Opération d'ordre de transfert entre sections		400,00	400,00
	TOTAL DES RECETTES		643 603,97	643 603,97

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé	Restes à réaliser en €	Vote en €	Total en € (=RAR+Vote)
OPÉRATIONS RÉELLES				
20	Immobilisations incorporelles	/	150 000,00	150 000,00
21	Immobilisations corporelles	/	265 000,00	265 000,00
020	Dépenses imprévues		7 229,76	7 229,76
OPÉRATIONS D'ORDRE				
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		400,00	400,00
	TOTAL DES DÉPENSES		422 629,76	422 629,76

Recettes

Chapitre	Libellé	Restes à réaliser en €	Vote en €	Total en € (=RAR+Vote)
OPÉRATIONS RÉELLES				
13	Subventions d'investissement	/	123 740,00	123 740,00
10	Dotations, fonds divers	/	50,00	500,00
001	Résultat reporté		53 289,76	53 289,76
OPÉRATIONS D'ORDRE				
021	Virement de la section de fonctionnement		240 000,00	240 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		5 100,00	5 100,00
	TOTAL DES RECETTES		422 629,76	422 629,76

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20 H 00.

SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU BASSIN DE L'EHN-ANDLAU-SCHEER
Séance du Comité Syndical du 21 mars 2018

Fait à Obernai, le 22 mars 2018

Le Président,
Fabien BONNET

Le Secrétaire de séance,
André WEBER

Délibérations rendues exécutoires par affichage au siège
du Syndicat Mixte du ..22.MARS.2018... au .30.MAI.2018.....

Accusé de réception en préfecture
067-256702812-20180321-2018CS01PV-DE
Date de télétransmission : 22/03/2018
Date de réception préfecture : 22/03/2018